



LE PREFET DE L'AIN

CABINET DU PREFET

VB 15.037

Arrêté accordant l'honorariat à un maire

Le Préfet de l'Ain,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122.35 ;

VU la circulaire n° NOR/INT/A/08/00052/C du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales ;

VU la demande du 2 novembre 2015 de M. le président de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain sollicitant l'octroi de l'honorariat de maire pour Mme Brigitte JANOTA au titre des fonctions qu'elle a exercées au service de la commune de Bâgé-le-Châtel (01) de 1995 à 2014 : conseillère municipale de 1995 à 2001, adjointe de 2001 à 2008 et maire de 2008 à 2014.

ARRETE :

Article 1er – Mme Brigitte JANOTA, au titre des fonctions qu'elle a exercées comme maire de Bâgé-le-Châtel, de 2008 à 2014, est nommée maire honoraire.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Bourg-en-Bresse, le 31 décembre 2015

Le préfet,

Laurent TOUVET